



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1592

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention cadre de partenariat 2016-2020 entre Action logement et la Métropole de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacques), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

**Conseil du 10 novembre 2016****Délibération n° 2016-1592**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Convention cadre de partenariat 2016-2020 entre Action logement et la Métropole de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le constat du lien entre accès au logement et accès à l'emploi est de plus en plus partagé. Les difficultés d'accès au logement peuvent constituer un frein à l'accès et à l'insertion par l'emploi : augmentation des coûts du logement ayant un impact direct sur la mobilité résidentielle comme sur la mobilité professionnelle, difficultés de recrutement pour les entreprises ; allongement des temps de trajet domicile-travail, etc. Par ailleurs, la capacité du territoire à loger les salariés est un élément de compétitivité du territoire pour les entreprises.

Action logement (ex "1 % logement") gère depuis plus de 60 ans la participation des employeurs à l'effort de construction de logements (PEEC) pour les salariés. Sont concernées, les entreprises du secteur privé non agricole employant au moins 20 salariés soit plus de 220 000 entreprises à l'échelle nationale pour 14 millions de salariés potentiellement bénéficiaires.

Depuis sa création, le rôle d'Action logement s'est renforcé en faveur du renouvellement urbain et du développement du logement social : elle assure ainsi la quasi-totalité du financement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et contribue par les investissements immobiliers de sa foncière - Association foncière logement - à la mixité sociale des quartiers.

L'année 2016 est marquée par la réforme d'Action logement : les 20 collecteurs, qui étaient chargés d'assurer la collecte et la distribution des aides et services aux entreprises sur le territoire français, laissent désormais place à un groupe unique national, implanté localement, sous la marque "Action logement".

Action logement fonde son action sur les principes suivants : loger les salariés, avec une attention particulière pour ce qui favorise l'emploi et la mobilité professionnelle, sans oublier les plus modestes, les jeunes et ceux qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement.

La mission première d'Action logement est ainsi de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion par l'emploi :

- en construisant et finançant des logements sociaux dans les zones de forte tension immobilière,
- en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale,
- en développant une offre locative et de résidences collectives, destinée aux salariés en mobilité, notamment les jeunes actifs.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle par des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi des salariés, qu'ils soient jeunes actifs, en mobilité ou en difficulté.

D'un point de vue national, l'attractivité et le dynamisme économique de la Métropole de Lyon, le besoin de logements qui en découle pour les jeunes et les salariés sont des éléments de contexte favorables à l'intervention locale du groupe Action logement. De fait, Action logement est un financeur et opérateur majeur du logement social en faveur des salariés sur le territoire lyonnais.

Sur le territoire de la Métropole, la contribution d'Action logement au financement du logement social s'est élevée en moyenne à 52 millions d'euros et à 3 500 logements sociaux réservés par an (moyenne 2013 et 2014). Concernant les aides directes apportées aux salariés, Action logement a mobilisé 62 millions d'euros en 2014 sous forme de prêts à l'accession, de prêts pour travaux, d'aides et de garanties.

La signature d'une convention-cadre de partenariat entre la Métropole et Action logement sur la période 2016-2020 serait emblématique de l'implication d'Action logement aux côtés de la collectivité :

- l'accès au logement des salariés pour favoriser l'accès à l'emploi : développement d'une offre financièrement accessible dans les secteurs en tension, actions en faveur du logement des jeunes, réponses à des demandes spécifiques d'hébergement, etc.,
- la mise en œuvre des politiques de gestion de la demande de logement social et des attributions de logements, via notamment l'adhésion d'Action logement au fichier commun de la demande locative du Rhône.

En 5 ans, Action logement projette de développer son activité de 20 % sur le territoire de la Métropole.

Pour le suivi de la convention, il est proposé qu'un comité de pilotage se réunisse une fois par an pour examiner le bilan des actions engagées dans le cadre de la convention. Ce comité de pilotage serait animé par la Métropole et Action logement. Pour la Métropole, il serait présidé par le Président de la Métropole représenté par le Vice-Président chargé de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie et le Vice-Président à l'économie de la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la convention cadre de partenariat 2016-2020 entre la Métropole de Lyon et Action logement.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.**